

CHRONIQUE CSDN

DES NOUVELLES DE VOTRE
COMMISSION SCOLAIRE



Budget 2014-2015

Réduction du financement de 6,3 M\$

Depuis quelques années déjà, le gouvernement du Québec applique des réductions de financement aux commissions scolaires (CS). La cible du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) est toujours de diminuer les coûts administratifs liés à l'éducation.

Or, à la Commission scolaire des Navigateurs, les coûts administratifs se classent parmi les plus bas de la province. Sur un budget de revenus de 232,7 M\$, ces coûts représentent un taux de 3,9 % (4 % en 2013-2014) pour une somme de 9,2 M\$ consacrée aux centres administratifs et de 10,8 % (11 % en 2013-2014) pour les écoles et les centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes représentant un montant de 15,9 M\$. Depuis quelques années, on constate la diminution constante de ces coûts.

L'effort demandé à la CSDN au cours des trois dernières années atteint 17 M\$ alors que les coûts administratifs sont de 25,1 M\$. Cela représente donc une demande de réduction des coûts administratifs de l'ordre de 68 %. À cela, s'ajouteront en 2015-2016, des réductions supplémentaires de financement de 3,2 M\$ liées à l'abolition de la subvention de péréquation.

Les surplus cumulés

Pour faire face à un tel défi, on pourrait penser que la CSDN n'aurait qu'à utiliser ses surplus cumulés de 41,8 M\$. Toutefois, il faut savoir que selon les règles du MELS, la CSDN est autorisée à utiliser seulement 1,2 M\$ de ces surplus à des fins d'équilibre budgétaire. Ainsi, pour atténuer l'impact auprès du contribuable, le conseil des commissaires a donc demandé au MELS de hausser à 2,3 M\$ cette limite d'appropriation des surplus cumulés, ce qui lui a été autorisé.

Compte tenu d'un manque à gagner de 6,3 M\$ provenant de l'abandon de la subvention de péréquation additionnelle versée aux CS (3,2 M\$), d'une diminution des allocations supplémentaires destinées aux services aux élèves (1,9 M\$) et d'un effort général de réduction (1,2 M\$), la CSDN a dû faire des choix difficiles.

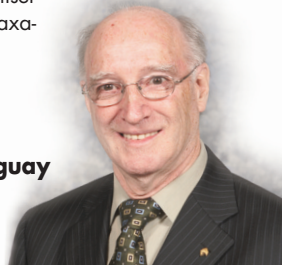
Voici les principaux éléments :

- Réduction de la subvention de péréquation au montant de 3,2 M\$ qui est en lien avec la taxe scolaire, un montant de 3,2 M\$ sera ajouté aux comptes de taxes scolaires de 2014-2015. Cet ajout représente, pour un contribuable dont la propriété est évaluée à 200 000 \$, une hausse de 35 \$ (7 %);
- Réduction des coûts administratifs : passés de 4 % à 3,9 % en n'accordant aucune indexation des différents coûts de fonctionnement et en favorisant le cumul de tâches;
- En continuité avec divers projets de développements pédagogiques et d'amélioration de services, il a fallu autoriser une somme non récurrente de 1,3 M\$;
- Réduction des allocations supplémentaires versée aux établissements de 1,9 M\$: situation qui a exigé la demande d'autorisation de puiser 950 000 \$ dans les surplus afin d'en atténuer l'impact.

Pour compenser en partie ces éléments, des revenus non récurrents de 1,5 M\$ sont prévus, notamment grâce aux revenus provenant de nouveaux développements immobiliers sur le territoire.

Les efforts colossaux demandés à la CSDN depuis trois ans et ceux annoncés pour l'an prochain ne pourront être absorbés en totalité par la rationalisation des coûts administratifs qui sont déjà très bas, si on les compare à d'autres réseaux. Soyez assuré que toutes les énergies seront déployées afin d'offrir un service de qualité à l'ensemble de nos élèves et pour minimiser les impacts sur la taxation scolaire.

Léopold Castonguay
Président



COMMISSION SCOLAIRE DES
NAVIGATEURS